

Réponses aux questions posées aux candidats aux élections municipales de SENAS

Liste « SENAS C'EST VOUS »

Tête de Liste : Philippe GINOUX

- DÉVELOPPEMENT URBAIN

A noter : Le développement de Sénas de ces dernières années est conforme aux orientations du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale de 2012). C'est en suivant ce Schéma que nous avons établi le PLU (Plan Local d'Urbanisme de 2016)

- **Comment comptez-vous inscrire Sénas dans la trajectoire nationale du ZAN ?**

Le Pays Salonais (17 communes) est en train de réaliser son PLU intercommunal et cette révision sera complètement conforme à la loi ZAN.

- **Envisagez-vous de fixer dès le début du mandat un objectif communal de zéro artificialisation des sols ?**

Les projets annoncés dans notre programme électoral figure dans la révision du PLUi et rentre dans le ratio exigé par la loi ZAN.

- **Quels outils réglementaires et opérationnels entendez-vous mobiliser pour limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?**

Sénas possède la plus grande Zone Agricole Protégée du Département des BdR avec 2050 ha. Sa forêt communale est entièrement géré par l'ONF et nous avons validé en conseil municipal le document d'aménagement 2026-2045 En Mai 2025, la commune de Sénas s'est engagé dans le projet d'Atlas de la Biodiversité porté par le PNRA et l'OFB afin d'être labélisé « Territoire Engagé pour la Nature ».

- **Comment comptez-vous mettre en oeuvre, à l'échelle de la commune, une urbanisation raisonnée conciliant développement démographique, préservation des terres agricoles et naturelles, maîtrise de l'artificialisation des sols et prévention des risques ?**

-> Le développement de SENAS s'inscrit entièrement dans le cadre de la loi SRU et la loi ZAN qui sont pris en compte dans le cadre du nouveau PLUi en cours de construction au niveau Métropolitain.

PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS ET INDUSTRIELS

- **Envisagez-vous d'engager une actualisation de la cartographie des zones exposées au risque inondation ?**

La carte des zones exposées au risque inondation sont inclus dans le PPRI porté par les services de l'Etat. Si ces cartes évoluent, elles seront automatiquement incluses au nouveau PLUi.

- **Comptez-vous adapter le PLU en conséquence afin de renforcer la prévention et limiter l'exposition de nouvelles constructions aux aléas identifiés ?**

Même réponse que précédemment.

- **Quelles mesures concrètes entendez-vous mettre en œuvre pour réduire le ruissellement et protéger les habitants et les activités économiques ?**

Dans le cadre la compétence GEMAPI, la Métropole travaille avec le SMAVD (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance) sur la réhabilitation des systèmes d'endiguement de la rivière. Sénas a validé auprès de ces 2 collectivités la réhabilitation de la Digue des Bonfillons qui protège la commune de SENAS des crues supérieures à 4000m³/s.

PRÉSERVATION DES TERRES AGRICOLES, PROMOTION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET DES CIRCUITS COURTS

- **Comment comptez-vous protéger durablement les terres agricoles de Sénas contre l'artificialisation ?**

Oui

- **Quelle stratégie souhaitez-vous déployer pour soutenir l'installation agricole, l'agriculture biologique et les circuits courts ?**

La commune de SENAS possède le foncier nécessaire pour soutenir l'installation de Jeunes Agriculteurs, elle le fait déjà et dispose, en circuits courts, du plus gros Marché des Producteurs de son Territoire.

- **Envisagez-vous des mesures spécifiques pour faciliter l'installation de jeunes agriculteurs ?**

Pour cela, la commune de SENAS travaille en étroite collaboration depuis des années avec la Chambre d'Agriculture, la SAFER, le PNRA et des associations comme Terre de Liens.

- **Quelle place souhaitez-vous donner à l'agriculture biologique et aux circuits courts dans la politique municipale (cantines, marchés, foncier) ?**

La commune de SENAS a beaucoup développé le BIO ces dernières années et notamment sur la filière poire avec l'OP de Beauregard. La société LAMPRIEN a également fait du BIO un de ses fers de lance.

- **Comment comptez-vous renforcer l'autonomie alimentaire locale et lutter contre la précarité alimentaire.**

Compte tenu de son fort potentiel agricole, SENAS n'est pas confronté à cette problématique de précarité alimentaire.

RESTAURATION COLLECTIVE ET APPLICATION DE LA LOI EGALIM

- **Comment comptez-vous mettre la cantine communale de Sénas en conformité avec la loi Egalim ?**

La Cuisine Centrale de Sénas fonctionne en régie directe et respecte la loi Egalim. Nous fonctionnons en liaison chaude afin de préserver la qualité des aliments.

- **Quel calendrier envisagez-vous pour atteindre les 50 % de produits durables, dont 20 % de bio ?**

Même réponse que précédemment

- **Comptez-vous privilégier l'approvisionnement local afin de soutenir les producteurs du territoire ?**

La cantine de Sénas s'approvisionne déjà en produits locaux.

SANTÉ PUBLIQUE, LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS ET QUALITÉ DE VIE

- **Comptez-vous faire appliquer strictement l'interdiction de brûlage par des contrôles et des verbalisations effectives ?**

Les brûlages font déjà l'objet de contrôles sévères et de verbalisations.

- **Quels moyens humains et matériels la commune allouera-t-elle à cette mission (police municipale, information, dispositifs alternatifs de collecte) ?**

C'est la Police Municipale qui est chargée de cette mission en collaboration avec la Gendarmerie Nationale.

- **Envisagez-vous des mesures spécifiques pour réduire l'exposition des habitants aux pollutions liées au trafic routier ?**

La commune de SENAS a étendu sa zone de réduction de vitesse : - - -
Agrandissement du périmètre de la Zone 50 aux entrées de Ville Limitation à 70 km/h dans les routes secondaires Agrandissement du périmètre de la Zone 30 dans la zone urbaine et le hameau des Lieutauds.

- **Comment comptez-vous veiller au respect des règles encadrant le sulfatage et les traitements phytosanitaires à proximité des habitations et des zones sensibles ?**

Ces règles sont contrôlées par la Police Municipale.

- **Comptez-vous mettre en place des mesures spécifiques de protection des aires d'alimentation des captages contre les intrants chimiques agricoles ?**

Le captage du forage en eau potable de SENAS dispose de parfaites mesures de protection gérées par la Métropole et qui font partie des missions de son délégataire.

- **Envisagez-vous d'encourager la transition vers des pratiques agricoles raisonnées ou biologiques sur les zones sensibles ?**

C'est déjà le cas sur SENAS depuis de nombreuses années.

- **Quelle stratégie comptez-vous déployer pour garantir à long terme une eau potable de qualité aux habitants de Sénas ?**

SENAS dispose en zone agricole d'un réseau hydraulique important sur l'ensemble de son territoire lui garantissant une alimentation de la nappe continue et régulière.

GESTION DES DÉCHETS ET SOBRIÉTÉ DES USAGES

- **Afin de limiter les dépôts sauvages, comptez-vous obtenir de l'intercommunalité la mise en place d'un système de collecte des déchets du BTP adapté au tonnage des professionnels ?**

La collecte des déchets du BTP existe sur SENAS au sein de la Carrière du Grand Vallon gérée par la société Lafarge et qui fait l'objet d'un suivi de carrière régulier.

MOBILITÉS DURABLES ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- **Cette politique de périurbanisation, qui renforce la dépendance à la voiture et aggrave nuisances et pollutions, vous paraît-elle viable ?**

Chaque programme immobilier inclue dans son aménagement une place importante aux mobilités douces dans le cadre du Schéma Directeur des Mobilités Douces voté en Conseil Municipal.

PATRIMOINE : ACHÈVEMENT DES TRAVAUX DE L'ÉGLISE SAINT-AMAND

- **Quelles démarches comptez-vous entreprendre auprès des Architectes des Bâtiments de France afin de finaliser le programme de restauration ?**

Le programme de restauration est actuellement finalisé avec les ABF

- **Envisagez-vous l'élaboration d'un calendrier précis d'achèvement des travaux ?**

Un calendrier a été défini et la dernière tranche de travaux sur la façade ouest du bâtiment vient de débiter ces derniers jours.

- **Quelles stratégies de financement (subventions État, Région, Département, mécénat) comptez-vous mobiliser pour permettre la clôture définitive du chantier ?**

La commune dispose des subventions de la Métropole et du Département

- **Quelle place souhaitez-vous donner à l'Eglise Saint-Amand dans la politique patrimoniale et culturelle de la commune ?**

Toute la place qu'elle mérite. Celle d'être au centre de nos préoccupations.

GOVERNANCE, TRANSPARENCE ET DÉMOCRATIE LOCALE

- **Comment comptez-vous informer la population en amont des projets d'aménagement, d'urbanisme ou d'équipements structurants, avant toute décision définitive ?**

La population est systématiquement informée par des réunions publiques, des réunions de quartier et/ou des enquêtes publiques.

- **Envisagez-vous d'organiser des réunions publiques régulières, des concertations formalisées ou des consultations citoyennes pour recueillir l'avis des habitants ?**

La commune de Sénas organise régulièrement des réunions publiques et de quartiers ; ainsi que des enquêtes publiques. Par ailleurs, je suis le seul candidat à organiser des réunions thématiques et des réunions de quartiers au sein de notre local de campagne avec de très bons résultats en termes de participations.

- **Comptez-vous mettre en ligne de manière accessible et systématique les études d'impact, dossiers techniques, budgets prévisionnels et calendriers des projets ?**

C'est déjà le cas, tout est en ligne sur le site internet de la Ville à chaque projet. C'est une obligation !

- **Comment garantirez-vous la transparence des décisions municipales, notamment en matière d'urbanisme et de gestion foncière ?**

Tout est publié, affiché et contrôlé

- **Envisagez-vous la création de commissions extra-municipales associant habitants, experts et acteurs locaux sur les sujets stratégiques (urbanisme, environnement, patrimoine, mobilités) ?**

Des commissions extramunicipales existent et des échanges réguliers se font avec l'ASDE (Association Sénassaise de Défense de l'Environnement).

- **Quelle place souhaitez-vous accorder à l'évaluation des politiques publiques en cours de mandat (bilans annuels, indicateurs de suivi, objectifs mesurables) ?**

Nous y accorderons la place la plus large possible.